

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 105 (2007)
Heft: 4

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

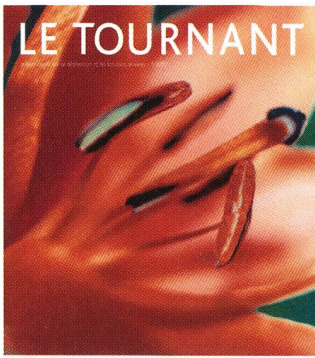
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5 mai 2007



Magazine «Le Tournant»

Un dossier sur le burnout

L'essentiel du numéro 1/2007 du magazine «Le Tournant» est consacré au burnout, un syndrome qui n'est plus réservé aux responsables de direction. Même les jeunes en début de carrière ne seraient pas à l'abri... Claudio Minder, ex-Mister Suisse, a été touché à l'âge de 25 ans. Il relate les causes de son burnout et la stratégie mise en œuvre pour le surmonter.

Barbara Hochstrasser, médecin-chef de la Clinique privée de Meiringen BE, expose comment survient le burnout et comment traiter cette maladie. Les individus qui s'investissent sans compter et qui sont très exigeants à l'égard d'eux-mêmes présentent un risque accru, déclare la spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. Aujourd'hui, la solution conseillée est de reprendre le travail aussi vite que possible.

Édité par Lundbeck, groupe pharmaceutique danois, axé sur la commercialisation de médicaments du domaine de la psychiatrie et de la neurologie, le magazine peut être téléchargé à partir du site www.depression.ch

Journée internationale de la sage-femme

Chaque année, le 5 mai est l'occasion de célébrer le travail des sages-femmes et leur profession. Cette fois, elle cherchera tout particulièrement à encourager les sages-femmes à s'assurer qu'elles sont en contact avec toutes les femmes qui ont besoin d'une sage-femme. D'où le slogan 2007: «Tendez la main aux femmes – cherchez à offrir un accès universel aux soins de pratique de sage-femme».

Le rapport du 1^{er} forum international de la pratique de sage-femme dans la communauté [1] organisé en Tunisie en 2006 par l'ICM, le FNUAP et l'OMS affirme que: «Les sages-femmes sont... les principaux points de contact pour les femmes et leurs familles... [et] ont la capacité d'atteindre toutes les femmes, même les plus pauvres et en particulier celles qui ne feraient pas normalement appel à des professionnels.» L'un des éléments moteurs qui a conduit à l'organisation du Forum a été la réalisation qu'environ la moitié des femmes dans le monde ne sont pas en mesure d'accéder à des soins de pratique de sage-femme au moment d'accoucher alors que les données disponibles suggèrent que c'est exactement ce qu'il faudrait pour réduire les hauts niveaux constatés de mortalité maternelle et infantile dans les pays les plus pauvres du monde.

Des soins «centrés sur la femme»

Le travail de proximité joue un rôle important dans le quotidien professionnel de la sage-femme non seulement pour fournir des soins à des femmes qui vivent loin de centres médicaux mais pour surmonter d'autres obstacles à l'accès aux services. Ces obstacles peuvent trouver leur origine dans des différences culturelles ou linguistiques ou peuvent avoir trait au moment où le service est offert, à son style et à son prix. Ce sont les soins «centrés sur la femme» qui favorisent la santé de la mère et du bébé et cela signi-

fie une action positive de la part des sages-femmes pour s'assurer que les soins qu'elles offrent correspondent à ce que veulent les femmes.

Le rapport sur la santé dans le monde 2005, «*Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant*» [2] réclame des «soins proches des femmes» et poursuit en démontrant qu'il y a «un besoin et une demande de soins qui soient proches du lieu et du mode de vie des gens, en relation étroite avec les coutumes qui entourent la naissance mais qui, en même temps, offrent toutes les garanties de sécurité, ... ils doivent être adaptés à la situation, accessibles en tout point, assurés par une sage-femme ou par toute autre personne de qualification équivalente capable de les dispenser avec compétence à chaque mère de famille, dans un environnement convenable et en disposant des moyens nécessaires.» Il apparaît clairement dans le cas par exemple du nord du Canada où la pratique de sage-femme a été restaurée après une époque où les femmes enceintes étaient envoyées par avion dans un hôpital éloigné pour accoucher, que le retour de la pratique de sage-femme de proximité est apprécié de tous: les bébés qui naissent parmi les leurs ramènent un souffle de vie à une communauté.

A domicile, dans la communauté, à l'hôpital

L'ICM prend parti en faveur de l'accès universel des femmes enceintes aux soins de pratique de sage-femme et cela,

aussi près que possible du lieu où vivent les femmes. La Définition de la sage-femme [3] de l'ICM stipule que «La pratique de sage-femme peut être exercée dans tous les endroits, y compris à domicile, dans la communauté, en milieu hospitalier, en clinique ou dans des centres médicaux» et la philosophie de la pratique de sage-femme sert de base à cette grande diversité de pratique et permet aux femmes de recevoir les soins dont elles ont besoin, là où elles le souhaitent.

Rappelons encore que, depuis 1992, la Journée internationale de la sage-femme est l'occasion pour chaque sage-femme de penser à ses nombreuses collègues, d'établir de nouveaux contacts au sein de la profession comme au dehors et de sensibiliser le plus de gens possible au rôle de la sage-femme dans le monde.

Références:

- [1] ICM/FNUAP/OMS. 1^{er} Forum international de la pratique de sage-femme dans la communauté. La Haye. Pays-Bas.
- [2] ICM, 2006. Rapport sur la santé dans le monde 2005, *Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant*. Genève, Suisse: OMS, 2005.
- [3] ICM. Définition de la sage-femme. La Haye, Pays-Bas: ICM, 2005.

En Suisse

Ce sera aussi notre journée!

Comme dans beaucoup d'endroits en Europe, aura lieu à midi, un peu partout en Suisse, un lâcher de ballons.

Au nom de l'ICM et de la FSSF, je vous invite à la grande fête qui aura lieu, en collaboration avec la Section de Berne, sur la Waisenhausplatz à Berne, de 11 à 16 heures.

Zuska Hofstetter, courriel: zh3@bluewin.ch

Journée de Périnéologie

«La continence sous toutes ses formes»

Le 26 avril 2007, de 9 à 18 heures, aura lieu à Genève la Journée de Périnéologie. L'incontinence est un problème de santé publique majeur, ce n'est un secret pour personne. Une approche multidisciplinaire est essentielle. Destinée aux professionnels de la santé intéressés par la prise en charge des patients souffrant de pathologies pelvi-périnéales et d'incontinence, cette journée représentera une opportunité de tisser de nouveaux liens et de renforcer le réseau de prise en charge pour les personnes souffrant d'incontinence.

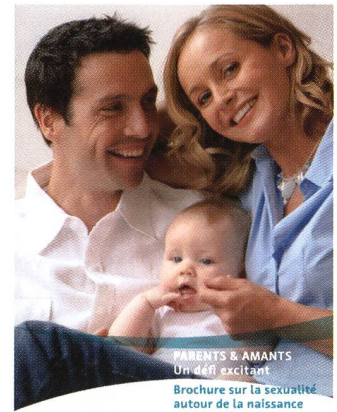
Au programme:

- Le contexte. Modérateur: Dr. Daniel Faltin, médecin
- Excrétum: rites et symboles, Prof. Claude Gaignebet, folkloriste
- L'incontinence: un problème de santé publique, Dr. Olivier Rutschmann, médecin
- L'incontinence dans les soins à domicile, M^{me} Véronique Petoud, infirmière
- Une approche globale. Modératrice: M^{me} Catia Nunno, sage-femme
- Serons-nous incontinents à 100 ans, Dr. Laura Di Pollina, médecin
- La sage-femme et la prévention, M^{me} Monique Lick, sage-femme
- La santé vient en mangeant..., M^{me} Petra Mèche, diététicienne
- Options thérapeutiques. Modérateur: Dr. Olivier Irion, médecin
- Du diagnostic au traitement, Dr. Daniel Faltin, médecin
- Physiothérapie: avant, après

ou à la place de la chirurgie, M^{me} France Wanner-Gaille, physiothérapeute

- Chirurgie mini-invasive, Dr. Eric Mégevand, médecin
- Chirurgie laparoscopique, Prof. Jean-Bernard Dubousson, médecin
- Lever les tabous. Modératrice: M^{me} Catherine Zumwald, infirmière
- Incontinence au masculin, Dr. Stefano Regusci, médecin
- Savoir-faire et soins palliatifs, M^{me} Sonia Beyeler, infirmière
- Image de soi, sexualité et soins palliatifs, Dr. Juliette Buffat, médecin psychiatre et sexologue
- Table ronde: l'incontinence, une approche multidisciplinaire

Prix: FS 150.- (buffet et boissons inclus)
Pour s'inscrire ou en savoir davantage: inscriptions@dianuro.ch



Brochure d'information

«Parents & Amants»

Une nouvelle brochure élaborée par deux sages-femmes membres de la FSSF, Willemien Hulsbergen et Béatrice Van der Schueren, est à présent disponible gratuitement en trois langues (français, allemand, italien). Elle donne, de manière simple et plaisante, diverses informations sur tous les changements possibles dans la sexualité durant la grossesse et après la naissance ainsi que sur les avantages et inconvénients de différentes méthodes contraceptives.

Gratuit à commander chez: Schering (Suisse) SA, Blegistr. 3+5, 6341 Baar, tél. 041 766 60 60, fax 041 766 60 16, site Internet: www.schering.ch

Suisse

La carte d'assuré sera introduite en 2009

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la carte d'assuré. Cette carte sera émise dans le courant de 2008 et, à partir de 2009, tous les assurés devront la présenter pour se faire rembourser les prestations fournies par les médecins, les hôpitaux et les pharmacies. A la demande du patient, des données médicales importantes pour son traitement peuvent également y être enregistrées.

En introduisant la carte d'assuré, le Conseil fédéral entend simplifier le décompte des prestations dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et en augmenter l'efficacité. Le Parlement a créé la base légale à l'automne 2004 en inscrivant l'article y afférent dans la loi sur l'assurance-maladie. L'enregistrement électronique des données administratives comme le nom de l'assuré, le numéro d'assurance sociale ou la raison sociale de la caisse-maladie permettra de réduire les frais administratifs au moment de la

facturation. De plus, il diminue les erreurs de saisie et, partant, le nombre de vérifications. Dans le courant de 2008, chaque assuré recevra de sa caisse-maladie un certificat d'assurance au format d'une carte de crédit, qui portera les informations administratives le concernant. Les fournisseurs de prestations pourront les consulter sur une banque de données. Ainsi, les médecins, hôpitaux et pharmacies pourront enregistrer électroniquement les données lors de la facturation.

Données facultatives

Les assurés pourront également entrer certaines données médicales comme les maladies actuelles, séquelles d'un accident ou allergies. Ces informations devront être gérées par un prestataire autorisé, le médecin en principe. Le Conseil fédéral escompte un niveau de qualité et de sécurité plus élevé dans la couverture des soins, surtout en cas d'urgence. Cette offre ne remplace pas les cartes actuelles et n'introduit pas non plus le dossier électronique des patients. Mais, en cas d'urgence ou lors de consultations normales, les patients peuvent autoriser le fournisseur de prestation à accéder à des informations importantes liées à leur personne ou à leur santé. Pour chaque enregistrement supplémentai-

re, la décision revient à l'assuré, qui peut le faire effacer à tout moment.

Les données personnelles sont considérées comme des informations ou des indications – elles n'ont pas la même valeur qu'un rapport de transfert rédigé par le médecin. Par ailleurs, les patients peuvent protéger leur carte par un code personnel (NIP). Pour des raisons de protection des données, les caisses-maladie ne pourront pas consulter les données médicales personnelles des assurés. Les fournisseurs de prestations, quant à eux, ne sont pas tenus de proposer à leurs patients l'enregistrement des données médicales sur la carte d'assuré.

Source: Communiqué de l'Office fédéral de la santé publique, sur www.news.admin.ch dès le 14 février 2007.